

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 4 juillet 2017 à 20h00 à l'Hôtel de Ville sis au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site concerné :

70, rue du Parc Industriel Régional
lot 6 050 782, cadastre du Québec
zone 49-Ib-Af

Nature et effets:

- La demande vise à autoriser l'entreposage extérieur d'une hauteur supérieure à 1,5 mètre sans l'implantation d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 2 mètres, soit une dérogation quant à l'obligation de clôturer;
- La demande vise à autoriser l'entreposage extérieur sans l'aménagement d'une zone tampon, soit une dérogation quant à la zone tampon décrite à l'article 25.2;
- La demande vise à autoriser l'installation de trois réservoirs de propane et d'un réservoir de diesel situés à l'avant de l'usine, mais derrière le bâtiment administratif, soit une dérogation quant à la localisation des réservoirs dans la cour avant;
- Le tout en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 6 juin 2017.

Me Julie Marchand,
Greffière